

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 100 (1964)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX 17 JANVIER 1964 CE ANNÉE N° 2

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
 Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Montée au col de Ménouve, alt. 2800 m.



(cliché Journal de Montreux)

par le télécabine du «Super St-Bernard»

fiat 1300/1500 une bonne voiture

7/72 CV, 140 km/h
8/80 CV, 150 km/h
freins à disques
5 places confortables

Fr. 8650.-

Fr. 8975.-

fiat un nom sûr



fiat

St-Cergue La Givrine

Un but d'excursion pour une course d'hiver. Nombreux téléskis avec prix réduits aux Ecoles. Chemin de fer Nyon - La Cure. Renseignements : Tél. (022) 9 53 37 — 9 96 13 — 9 96 96.

La Dôle

POUR VOS COURSES D'ÉCOLE :

Timbres de la Caisse suisse de voyage, gratuits contre les bulletins de garantie placés dans chaque paquet de **Pâtes de Rolle**



Apprentissage de

Ebéniste

**Menuisier
Charpentier**

La liste des places d'apprentissage disponibles au printemps 1964 (patrons du canton de Vaud disposés à s'occuper de la formation d'un apprenti dans l'une ou l'autre de ces trois professions) peut être obtenue, gratuitement, sur simple demande adressée à la Fédération vaudoise des entrepreneurs, avenue Jomini 8, Lausanne. Tél. (021) 25 28 21. Veuillez, en ce faisant, vous référer à la présente annonce.

Pharmacie Nouvelle
P. Brunschwig
Tél. 25 40 65 GENÈVE CCP I 4997

Ecole normale d'instituteurs du Jura, Porrentruy

Par suite de changement de situation du titulaire actuel, un poste complet de

maître d'allemand, d'anglais et d'histoire
est mis au concours.

Exigences : diplôme de maître de gymnase ou titre jugé équivalent.

Traitements : selon la loi et les règlements (possibilité d'accéder à la 1^{re} classe du traitement).

Entrée en fonctions : 1^{er} avril 1964.

Renseignements complémentaires : Direction de l'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy.

Inscriptions jusqu'au 25 janvier 1964 à la Direction de l'Instruction publique, Berne, place de la Cathédrale 3a.

COMITÉ CENTRAL

M. Martin Simmen s'en va

Depuis trente ans, notre ami M. Martin Simmen est l'infatigable rédacteur de la partie corporative du « Schweizerische Lehrerzeitung ». Aujourd'hui, l'âge de la retraite est venu pour lui; c'est avec regret que nous enregistrons son départ, mais c'est de tout cœur, qu'au nom de la S.P.R., nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Martin Simmen est une figure originale du corps enseignant suisse. Il débute dans la vie professionnelle comme employé postal. Travailleur acharné, il prépara en autodidacte les examens pour l'obtention du brevet grison d'instituteur et se vit confier une classe dans un village de l'Engadine où l'on parlait le ladin. Il continua ses études, notamment à Genève, à Londres et à Zurich et conquit un doctorat en pédagogie. Il fut alors nommé professeur de pédagogie au séminaire de Lucerne où il fonctionna pendant 36 ans. C'est en 1933 qu'il fut désigné comme rédacteur au S.L.Z.

Ce qui caractérise Simmen, c'est d'abord son étonnante puissance de travail. Il m'avouait naguère qu'il avait toujours ignoré ce qu'était la fatigue. Méthodique, précis, cherchant à atteindre le fond des problèmes, il est toujours prêt à temps pour exposer un sujet avec clarté, avec profondeur, de façon complète, exhaustive.

Ensuite, son expérience de la vie, sa connaissance des

hommes, l'étendue de son savoir lui ont rendu d'immenses services dans les luttes qu'il a menées sans faille pour la défense de l'école populaire à laquelle il assigne un très haut idéal. Amateur de théories, certes, mais en gardant toujours devant les yeux la pratique de l'éducateur et la réalité.

Il a toujours porté une dilection particulière aux problèmes juridiques que soulève notre profession. A maintes reprises, il a pu constater combien imprécise et insuffisante était la protection qu'offrait aux enseignants suisses le droit fédéral, et les études qu'il a consacrées aux différents aspects de ce problème sont véritablement des modèles du genre.

Ces quelques lignes sont bien trop rapides et trop superficielles pour donner une idée des multiples aspects de la carrière de notre ami Simmen et des services nombreux qu'il a rendus au corps enseignant et à l'école suisses. Depuis quelque vingt-cinq ans, j'ai eu de nombreuses occasions de collaborer avec lui. J'ai toujours admiré son équanimité — quelquefois traversée d'éclairs — Il a, tout au long de sa carrière, montré à ses collègues romands une réelle amitié et fait envers nous un effort pour comprendre notre point de vue. En lui témoignant notre reconnaissance de tout ce qu'il a accompli, nous lui souhaitons de continuer, dans le calme de la retraite, un travail de recherches riche en satisfactions profondes.

G. W.

VAUD

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. /021) 27 65 59
Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Avant « Le Soldat fanfaron »

Sans vouloir déflorer le spectacle qui vous attend à Béthusy, je crois nécessaire de vous le présenter brièvement, empruntant pour ce faire les opinions des critiques ayant assisté à sa création.

Le « Soldat fanfaron », comme le « Mari trompé » et le « Serviteur trop habile », sont les figures éternelles de toutes les comédies et de la farce : il n'est donc pas étonnant que la comédie latine, après la grecque, ait lancé sur lui les flèches de la satire. J. S. Curtet a tiré de l'ouvrage de Plaute une œuvre joyeuse et impertinente, où raillerie et farce font bon ménage. Il s'agissait pour lui de donner figure actuelle à quelques personnages traditionnels, de rafraîchir des situations devenues autant d'astuces familières, d'injecter un sang nouveau dans un genre aussi vieux que le théâtre comique : il a adapté, et non littéralement traduit, créant une pièce plaisante par son rythme, sa verve comique, une abondance de facettes verbales allant de la bonne gaudriole au pastiche littéraire. Le sens de la péripétie humoristique s'allie avec bonheur à une verve rabelaisienne, prouvant que l'on peut faire œuvre d'homme cultivé tout en ménageant bonne place à l'exubérance due de la gaillardise.

Mise en scène par William Jaques, dans des décors et costumes de P.N. Bergendi, la pièce est jouée par une équipe de « mordus » du théâtre pleins de talent. Alors, aucune réserve ?... Si, une, que je résume par

la défense — ou astucieuse réclame ! — des directeurs de cinéma : « Interdit sous 18 ans ! »

Deux détails pratiques :

1. Le spectacle commence à 15 heures précises.

2. Deux possibilités de parquer :

a) *Cour de l'ancien bâtiment* : par Béthusy, ch. de la Dôle, rue Ed. Payot. (Entrée tout en bas à droite.)

b) *Devant l'aula et cour nouveaux bâtiments* : pl. de l'Ours, Bugnon, puis, à 100 m. à droite, rue Mathurin Cordier. (Entrée en enjambant le trottoir devant vous.)

Alors, chers collègues, pour travailler d'abord, pour s'amuser ensuite, tous à Lausanne le 25 !

P. Besson.

Proposition de la section de Lausanne

La section de Lausanne, réunie en assemblée ordinaire le jeudi 21 novembre 1963, demande de modifier le deuxième alinéa de l'article 39 des statuts de la Société pédagogique vaudoise. Elle propose que la durée du mandat au CC soit de 4 ans.

Modifications des statuts SPV

L'assemblée générale du 25 janvier aura à se prononcer sur quelques modifications mineures des statuts. Il s'agit, en effet, de légaliser certains états de fait ou d'assouplir quelques dispositions relatives aux démissions et aux cotisations. Une commission formée de Mme Geiser Jacqueline, MM. Pasche Robert et Paccaud Jean-Paul a étudié le projet dont chaque membre peut prendre connaissance ci-dessous :

Article 7 (membres auxiliaires) :

Anc. réd. — Ils peuvent s'abonner personnellement à l'« Educateur ».

Nouv. réd. — Ils peuvent s'abonner à l'« Educateur » par l'intermédiaire de la SPV.

Article 18

A. — La démission est accordée sur demande écrite présentée 6 mois à l'avance.

N. — La démission est accordée pour le 30 juin ou le 31 décembre sur demande écrite présentée 3 mois à l'avance.

Article 19

A. — La cotisation est due pour une année entière. Toutefois, tout membre qui démissionne pour une date comprise entre le 1er janvier et 1er avril ne paie pas obligatoirement de cotisation. De même, tout candidat qui demande son admission entre le 1er octobre et le 31 décembre est admis sans cotisation pour le reste de l'année.

N. — La cotisation est due pour une année entière. Toutefois, tout membre qui démissionne pour le 30 juin ne paie qu'une demi-cotisation annuelle. Il en est de même pour celui qui est admis dans la société au cours du deuxième semestre.

Article 34, lettre f (attributions de l'assemblée des délégués)

A. — Approuver le règlement interne du CC.

N. — Approuver le règlement interne du CC et celui du secrétariat central.

Article 35 (délégués SPR)

A. — Ces délégués sont élus pour 4 ans au scrutin de liste, sauf les 5 membres du CC qui le sont de droit pendant la durée de leur mandat.

N. — Ces délégués sont élus pour 4 ans au scrutin de liste, sauf les 5 membres du CC et le secrétaire central qui le sont de droit pendant la durée de leur mandat.

Caisse de secours

Article 5

A. — Chaque membre peut démissionner pour la fin d'un exercice annuel, par demande écrite faite au moins 6 mois à l'avance.

N. — Chaque membre peut démissionner pour le 30 juin ou le 31 décembre par demande écrite faite au moins 3 mois à l'avance.

COMPTES SPV 1963

I. Caisse générale

Pertes et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Cotisations	113 782,35	
Intérêts divers	494,06	
Remboursement impôt anticipé 1962 . . .	238,35	
Secrétariat	2 323,15	
SPR : « Educateur », cotisations, fonds congrès, délégués . . .	41 685,40	
Fédération	4 785,—	
Centrale de documentation . .	1 000,—	
Palmes	364,—	
Contribution à caisse de secours	9 570,—	
Impôts	19,85	
Cours de perfectionnement . .	1 772,80	
Congrès, assemblées SPV . . .	3 250,35	
Commissions SPV et subventions	8 524,70	
Administration générale . . .	8 379,16	
Traitements, allocations et pres- tations sociales	17 798,—	
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	8 918,50	
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie . . .	2 287,52	
Moins-value sur titres	210,—	
Amortissement du mobilier . .	2 000,—	
Fonds réserve	5 000,—	
Fonds matériel et mobilier . .	2 000,—	
Bénéfice de l'exercice	1 272,63	
	118 837,91	118 837,91

Bilan au 31 décembre 1963

	Actif	Passif
Caisse	529,34	
Chèques postaux	281,78	
Mobilier et machines	6 590,60	
Livrets de dépôts	3 838,87	
Titres	14 705,—	
Fonds de réserve		5 000,—
Fonds matériel et mobilier		2 000,—
Fortune pour balance		18 945,59
	25 945,59	25 945,59

Résultat de l'exercice 1963

Fortune au 31 décembre 1963	18 945,59
Fortune au 1er janvier	17 672,96
Augmentation de fortune	1 272,63
Sauf erreurs ou omissions.	
Lausanne, le 8 janvier 1964.	

Commentaires

Le résultat de l'exercice est conforme aux prévisions budgétaires ; il confirme également le budget présenté lors de l'assemblée extraordinaire de 1961 au sujet de l'exploitation d'un secrétariat.

La cotisation locale des sections de Lausanne, Echallens et La Vallée a été perçue en même temps que la cotisation cantonale.

En 1963, le contrôle des membres actifs a enregistré 621 mutations se répartissant comme suit :

145 admissions, 135 démissions, 44 changements d'état-civil et 297 changements de domicile.

Effectif actuel de la SPV

Membres actifs :	1914
Membres auxiliaires :	109
Total	2023 (+ 10)
Membre d'honneur	1
Membres honoraires	725
Total général	2749

Rapport des vérificateurs

La commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le samedi 11 janvier 1963, à Lausanne.

Elle a procédé à quelques pointages et vérifié les pièces justificatives.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes.

Elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :

a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;

b) d'en donner décharge au caissier et au Comité central ;

c) de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 11 janvier 1964.

Les vérificateurs :
*C.-L. Massard, Moudon
 C. Bezençon, Rances
 J. Epars, Château-d'Œx.*

II. Caisse coopérative**« Secours et invalidité » SPV****Pertes et profits (résumé)**

	Doit	Avoir
Versement de la caisse générale	9 570,—	
Intérêts divers	1 100,13	
Remboursement impôt anticipé 1962	204,80	
Dons, fonds Boissier	130,—	
Produit de l'imm. «Sur Lac», sans impôts	10 110,67	
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	8 575,—	
Secours, allocations aux orphelins	4 465,40	
Impôts, commune et canton	810,—	
Moins-value sur titres	310,—	
Administration	3 237,50	
Assemblées et divers	764,70	
Amortissement installations	666,80	
Réserve pour réparations	2 000,—	
Bénéfice de l'exercice	286,20	
	21 115,60	21 115,60

Bilan au 31 décembre 1963

	Actif	Passif
Caisse	23,76	
Chèques postaux	6 043,51	
Cédules	16 750,—	
Titres	24 210,—	
Livret de dépôts	63,72	
Compte-courant	308,70	
Immeuble et installations	321 000,—	
Hypothèques	137 555,75	
Fonds entretien immeuble	62,45	
Fortune pour balance	230 781,49	
	368 399,69	368 399,69

Résultat de l'exercice 1963

Fortune au 31 décembre 1963	230 781,49
Fortune au 1er janvier 1963	230 495,29
Augmentation de fortune	286,20
Sauf erreurs ou omissions.	
Lausanne, le 8 janvier 1964.	

**Produit de l'immeuble « Sur Lac »,
 Chemin des Allinges 2, Lausanne**

	Recettes	Dépenses
pour l'année 1963		
Locations	26 979,75	
Assurances, AVS et divers	834,85	
Chauffage, eau, électricité	7 112,18	
Réparations, entretien	2 552,55	
Intérêts hypothécaires	5 213,85	
Impôts 1963	810,—	
Gérance	1 155,65	
Bénéfice	9 300,67	
	26 979,75	26 979,75

Rapport de vérification

Reunie à Lausanne le samedi 11 janvier 1964, la commission a procédé par sondage étendu à la vérification des comptes de la Société coopérative de secours et d'invalidité SPV.

Elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Tout en remerciant le caissier de son amabilité à lui fournir les explications nécessaires, elle tient à le féliciter pour la tenue excellente de ses livres et la parfaite ordonnance des pièces.

Elle vous propose :

a) d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés,
 b) d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration.

Lausanne, le 11 janvier 1964.

Les vérificateurs :
*M. Neyroud, Grandcour
 A. Gonin, Gland
 P. Bigler, Chexbres.*

Rapport du Conseil d'administration**de la Caisse de secours****Exercice 1963****Disponibilités**

Le degré de liquidité de la caisse de secours est resté favorable tout au long de l'année et il n'a pas été fait appel au compte-courant BCV.

Titres

La baisse de valeur des placements à long terme s'est poursuivie et la plupart des obligations ayant un taux inférieur à 4% sont cotées actuellement de trois à sept points au-dessous de leur valeur nominale. Nous pouvons donc apprécier sans réserve l'initiative prise en son temps par notre société de placer ses capitaux sur un immeuble.

Immeuble

En date du 8 avril, la SPV a installé son secrétariat au 1er étage du bâtiment des Allinges. Les demandes de la SPR et de la Société vaudoise des maîtres secondaires ayant été prises en considération, nos locaux sont plus nombreux que cela avait été primitivement prévu.

L'élargissement de l'avenue Fantaisie impliquera une cession d'environ 165 m² de terrain à la commune de Lausanne. Une inspection des lieux suivie d'un entretien s'est déroulée le 27 novembre entre les représentants de la commune et de la SPV en présence du tribunal arbitral. Nous avons présenté plusieurs contre-propositions aux offres d'indemnités émanant des autorités lausannoises.

Dons

Plusieurs collègues ont fait parvenir un don en faveur de la caisse de secours. Un merci chaleureux... et que leur exemple soit suivi !

Aide statutaire et secours

Ces prestations, en augmentation de Fr. 3000,— par rapport à l'exercice précédent ont été servies spécialement dans les premiers mois de l'année.

Un malade touche encore l'aide statutaire en cas de réduction de traitement.

Service social

L'ouverture du secrétariat a incité un grand nombre de membres à demander des renseignements, des conseils et de l'aide pour des questions les plus diverses. Une statistique tenue d'avril à décembre permet d'affirmer que le travail a plus que triplé dans cette zone d'activité.

Conclusion

L'exercice qui s'achève doit être considéré comme excellent, tant par les services qu'il a été possible de rendre à nos membres sur le plan social que par son résultat financier. En effet, le budget a été respecté et grâce à une très forte compression des dépenses d'administration les comptes bouclent par un petit bénéfice qui aurait doublé sans la baisse de cotation de nos titres. Relevons aussi que les sommes employées pour les réparations et installations effectuées dans les locaux du secrétariat sont en réalité un investissement que nous avons voulu rentable pour la caisse de secours.

Il ne nous reste plus, en cette fin d'exercice, qu'à souhaiter à nos membres une excellente santé et le moins d'ennuis possibles dans leur vie privée ou leur activité professionnelle.

Lausanne, 9 janvier 1964.

Pour le Conseil d'administration :
A. Rochat.

Conférence de Mme Renée Lebel

L'éminente psychologue lyonnaise donnera prochainement deux conférences publiques en pays vaudois.

Mardi 21 janvier 1964, à 20 h. 30, salle d'Orient-Ville, à Lausanne.

Sujet : « La femme et la semaine de l'unité ».

Conférence organisée par la paroisse du Saint-Rédempteur, de Rumine. Invitation cordiale à tous. Entrée libre.

* * *

Jeudi 23 janvier, à 20 h. 30, aula des Ecoles, La Tour-de-Peilz. « Liberté et responsabilités chez l'adolescent ».

Conférence organisée par l'Ecole des Parents de Vevey-Montreux. Invitation cordiale à tous. Une modeste finance d'entrée sera perçue.

Avenches - Complément de salaire communal

Le Conseil communal a voté un crédit spécial pour le corps enseignant. Les indemnités suivantes seront servies :

	Résidence	Fidélité	
1e à la 3e année	300.—	—.—	
4e à la 6e année	300.—	+	300.—
7e à la 10e année	300.—	+	500.—
11e à la 15e année	300.—	+	700.—
dès la 16e année	300.—	+	900.—

Ont droit au 100 % : les instituteurs mariés, les veufs et divorcés avec charge d'enfants mineurs.

Ont droit au 75 % : les institutrices et instituteurs célibataires, les institutrices mariées, les veufs et divorcés sans charge d'enfants mineurs.

Les postes ci-après seront mis au concours à Avenches :

instituteurs ;
institutrices ;
maîtresse de classe de développement ;
maîtresse de travaux à l'aiguille.

(Consulter la « Feuille des Avis officiels » du 28 janvier 1964.)

Stage au Canada

Nous rendons attentifs les collègues qui s'intéresseraient à un stage au Canada, où ils auraient l'occasion d'enseigner le français à des élèves de langue anglaise, à l'annonce qui a paru dans les derniers numéros de l'« Educateur ».

Ils y trouveront tous renseignements désirés.

Ils peuvent aussi s'adresser directement à l'

Ambassade du Canada
Bureau des visas
Neuengasse 43
BERNE.

La tournée « Egypte » aura lieu...

Notre projet pour les vacances de Pâques a soulevé grand intérêt. Le nombre d'inscriptions dépasse largement nos prévisions.

L'agence Borel a pu mettre au point un voyage plus complet comprenant également *Abou Simbel* ; canal de Suez et mer Rouge ; Alexandrie par la route du Désert, non prévus dans le programme initial, ceci à la demande d'une majorité de collègues. Majoration de 158 francs sur le prix indiqué.

Formules pour engagement définitif et programme détaillé parviendront incessamment aux inscrits. Si d'autres collègues désirent se joindre à nous, dernier délai d'inscription le 31 janvier. Nombre de participants limité.

Roger Gfeller.

Mémento

18.1.64. Assemblée des délégués, 14 h., restaurant du Grand-Pont, Lausanne.

25.1.64 : Huitième Congrès SPV : 8 h. 30, assemblée générale, cinéma Capitole, Lausanne ; 15 h, matinée théâtrale, aula du Collège secondaire de Béthusy.

15-17.2.64 : AVMG : ski, relâche, Morgins.

14-15.3.64 : AVMG : ski, haute montagne, Mont Velan.

5-11.4.64 : AVMG : ski de printemps, Bretaye, Zermatt ; ski de haute montagne, Alpes bernoises.

Cours de ski du relâche Morgins, du 15 au 17 février 1964

Notre association organise un cours de ski avec instruction, ski sous conduite ISS ou liberté, à Morgins. Le cours est logé au chalet « Les Alouettes », chambres avec lits, mais apporter ses draps. Pension complète

du samedi à midi au lundi à midi, conditions avantageuses sur les téléskis. Prix : membres AVMG 50 fr., non-membres 60 fr.

Inscriptions, jusqu'au 5 février, auprès de Paul Rochat, Prairie 17, Yverdon, tél. (024) 2 46 30. Nombre de places limité. Une circulaire renseignera les participants.

GENÈVE GENÈVE

Coin du Centre

Comptes 1963. — A titre d'information, voici les résultats globaux de l'exercice écoulé, résultats comparables à ceux du précédent :

Recettes : 11 500 fr.

Dépenses : 9 718 fr.

Bénéfice : **1782 fr.** dont 1 500 fr. sont mis en réserve

pour l'amortissement des machines et le solde 282 fr. reporté à nouveau.

Nous avons lieu de nous réjouir de ces résultats, car tout le monde est content : nos efforts ne sont pas vains et ceux qui en bénéficient sont satisfaits. Le dicton se confirme une fois de plus : on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

W. G.

NEUCHATEL NEUCHATEL

Visite de l'usine « Niel » (frappe des médailles), (Bellevue), au Locle

Mercredi 29 janvier 1964, à 14 h. 15.

La visite de cet atelier d'artistes promet d'être des plus intéressante. Elle vous est vivement recommandée.

Vous êtes priés de vous inscrire auprès de vos présidents respectifs qui voudront bien transmettre la liste des participants au soussigné jusqu'au 24 janvier au plus tard.

Willy Guyot, rue G.-Perrenoud, 40, Le Locle.

Bienvenue

cordiale à M. Pierre-André Pélichet, instituteur aux Brenets, qui vient d'être admis dans la section du Locle, ainsi qu'à Mlle Marianne Stauffer et M. André Schumacher, tous deux du Centre pédagogique de Malvilliers, entrés dans la SPN-VPOD !

W. G.

A La Chaux-de-Fonds

Nous avons appris avec plaisir que dans le cadre de la réorganisation scolaire imposée par la réforme :

— notre collègue, M. André Dubois, a été appelé à la direction des classes professionnelles ;

— et que M. Willy Kurz, professeur, président du Cartel VPOD, a été choisi en qualité de directeur de l'Ecole secondaire inférieure.

Nous félicitons chaleureusement ces deux excellents collègues de leurs nominations flatteuses. Nous souhaitons qu'ils trouvent toute satisfaction dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions et qu'ils y réussissent pleinement.

W. G.

Omission

Par le compte rendu de la dernière séance du Comité central, nous avons omis d'informer les maîtres de 9e année, comme nous en étions prié, qu'un contact serait pris avec les patrons encore ce mois de janvier pour discuter de certains problèmes urgents.

W. G.

Nouvelles de la section neuchâteloise des CEMEA

Le groupement neuchâtelois des CEMEA a connu cette année une activité fort réjouissante. En effet, outre un stage de base pour moniteurs de colonies de vacances, qui a pu être organisé au château de Vau-marcus grâce à l'appui du Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel et qui a réuni 45 stagiaires, nous avons pu mettre sur pied de nombreuses activités qui, toutes, ont connu un réel succès (25 participants en moyenne. Un week-end a même compté plus de 50 personnes !) :

- en janvier-février : 3 veillées de décoration consacrées à la confection de panneaux décoratifs.
- en mai : un week-end de *chants, rondes, danses*.
- en juin : un week-end de *jeux et plein air* et un week-end d'*activités centrées sur l'eau*.
- en juin-juillet : 3 week-ends réservés aux instructeurs d'*aménagement d'un local*.
- en octobre-décembre : 4 veillées d'instructeurs consacrées aux *marionnettes*.
- en novembre : une séance de *marionnettes* présentée par Jac et Suzanne Faure au cours de la tournée organisée à Neuchâtel par les CEMEA.
- 2 veillées *santons* (confection et décoration de figurines en terre).
- en décembre : un week-end d'*activités de Noël*.

Quatre instructeurs neuchâtelois ont participé aux stages de perfectionnement français :

- Travaux manuels d'*initiation artistique* ;
- Chant et danse ;
- Jeux et plein-air ;
- Marionnettes,

toujours grâce à l'aide du DIP et de l'Association suisse des CEMEA.

Plusieurs mouvements ont fait appel à nos instructeurs pour former leurs cadres :

- Mouvement de la jeunesse suisse romande (MJSR),
- Cheftaines cadettes (week-end, jeux et plein-air),
- Jeunesses paroissiales du Jura bernois (Jeux d'*extérieur*),
- Jeunesses paroissiales neuchâteloises (week-end, chant et danse).

Cette fin d'année enregistre le départ de Mme de Rougemont, présidente et animatrice de la section,

après de longues années de dévouement à la cause des CEMEA. Qu'elle veuille bien trouver ici les remerciements les plus vifs de ses camarades, l'assurance que l'équipe s'efforcera de poursuivre son action efficace et désintéressée dans la voie qu'elle lui a tracée, ainsi que les vœux les plus chers de chacun d'entre nous.

Neuchâtel, décembre 1963.

D. G.

NEUCHATEL

Mise au concours

Un certain nombre de postes

**d'instituteurs et d'institutrices
et deux postes de maîtresses ménagères**

sont mis au concours.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1964-1965.

Adresser les offres de service avec pièces à l'appui, **jusqu'au 22 janvier 1964**, à M. Sam Humbert, président de la Commission scolaire, 94, Faubourg de l'Hôpital, à Neuchâtel et en informer le secrétariat du Département de l'Instruction publique, à Neuchâtel.

LA CHAUX-DE-FONDS

Mise au concours

Un certain nombre de postes

d'instituteurs et d'institutrices

sont mis au concours.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1964-1965.

Adresser les offres de service avec curriculum vitae et pièces à l'appui, **jusqu'au 22 janvier 1964**, au président de la Commission scolaire et en aviser le secrétariat du Département de l'Instruction publique, à Neuchâtel.

LE LOCLE

Mise au concours

Un certain nombre de postes

d'instituteurs et d'institutrices

deux postes de maîtresses ménagères

et un poste de maîtresse de travaux à l'aiguille

sont mis au concours.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1964-1965.

Adresser les offres de service avec curriculum vitae et pièces à l'appui, **jusqu'au 22 janvier 1964**, au président de la Commission scolaire et en aviser le secrétariat du Département de l'Instruction publique, à Neuchâtel.

Cours de ski à Chasseral

L'Association jurassienne des maîtres de gymnastique organisera samedi 25 janvier et samedi 1er février deux cours de ski d'un après-midi à l'intention du corps enseignant jurassien. L'enseignement sera donné par des instructeurs diplômés. Lieu de rassemblement : ski-lift des Savagnières, à 13 h. 15.

Prière de s'inscrire auprès de M. Jean Rérat, Moutier, jusqu'au 21 janvier pour le premier cours et jusqu'au 28 pour le second, en indiquant le moyen de transport prévu. Les organisateurs s'efforceront de faciliter la tâche de ceux qui sont handicapés par des communications ferroviaires défavorables.

L'inscription est gratuite ; les participants ne recevront pas de convocation. En cas de temps incertain, le No 11 renseignera le samedi dès 9 heures.

INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL CANADA



LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1964.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
- 2) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 3) Etre âgé de 25 à 40 ans
- 4) Avoir une formation pédagogique
- 5) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement

Les traitements annuels des diplômés d'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4500 et le maximum de \$9350.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1964 pour interviewer les candidats. Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement sont priés d'écrire immédiatement:

PAR AVION au directeur du service du personnel, Protestant School Board of Greater Montreal, 6000 avenue Fielding, Montréal 29, Québec, CANADA.



la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

LE MAGNÉTOPHONE ET L'ENSEIGNEMENT

Nos autorités scolaires paraissent quelque peu réservées quant à l'utilisation du magnétophone en classe. Comme on les comprend ! Quel danger pour l'enseignement que ces machines qui, à la limite, se substitueraient au maître, qui lui permettraient même d'être absent de la classe ! Et pourtant, dans des domaines particuliers, l'appareil à enregistrer peut rendre service.

Je viens d'assister, dans une classe du degré moyen et supérieur, à une leçon de calcul mental organisée à l'aide de cette technique, le maître s'occupant des « ordres » qui ne participaient pas à l'exercice.

Il s'agit d'une répétition complète du livret, plus de cent soixante questions données par groupes de quatre. La bande a été préparée par le maître aidé d'une tierce personne, de manière à assurer une alternance des voix.

L'exercice commence : les élèves ont préparé une page où ils noteront, à raison de quatre réponses par ligne, les quarante exercices qu'ils sont appelés à corriger eux-mêmes, ligne après ligne.

L'appareil annonce l'exercice, donne des ordres. Silence total. La bande continue de se dérouler... on entend :

« Attention : 4 × 5 0 × 7 8 × 9 8 × 8 »

puis, d'une autre voix :

« Réponses : 20 0 72 64 »

Quand, au cours de la dictée, l'enfant ne trouve pas la réponse, il la remplace par un trait. Au moment où les réponses sont données, il biffé les siennes quand elles sont fausses.

Quarante fois vont alterner, au cours des minutes qui suivent, consignes et corrections. Qu'on est loin des six rituelles questions de calcul mental qui recouvrent si imparfaitement le programme ! Car j'y insiste, les cent soixante questions comprennent toutes les combinaisons possibles, contrôlent complètement le livret.

J'observe les enfants pendant que parle l'appareil, pendant ce déroulement inexorable d'une machinerie qui ne pardonne aucune inattention, aucune relâche dans l'effort : attentifs, concentrés, absolument silencieux, ils font plaisir à voir.

Le contrôle a duré moins de quinze minutes, à peu près le temps que demandent, chez nous, les six questions habituelles. La totalisation des opérations fausses, ou omises, se fait en quelques minutes.

Le jeune collègue qui a imaginé ce dispositif répète, de semaine en semaine l'exercice. Il constate avec plaisir un réel progrès dans la maîtrise du livret. Il va effacer l'enregistrement, en refaire un, pour le degré supérieur : pour cents ou intérêts ! Nos collègues imagineront facilement dans quels secteurs, où la mécanisation doit être poussée, de telles expériences pourraient se répéter...

A. Ischer.

ALMANACH PESTALOZZI

1964. Un volume au format 10 × 12,5 cm, relié sous couverture cartonnée en deux couleurs, 304 p. dont le hors-texte en couleurs et 64 p. rehaussées d'une couleur vive. Editions Payot Lausanne.

L'an dernier déjà, l'Almanach Pestalozzi paraissait sous une forme rajeunie. L'initiative avait été bien accueillie, car la modernisation de ce traditionnel agenda ne porte nullement atteinte au principe qui en fait la valeur incontestée : instruire sans pédantisme. Le voici donc une fois encore au rendez-vous, sous une couverture plus ferme, de couleur gaie, offrant, comme à l'ordinaire, un choix abondant de lectures et d'images. Les articles encyclopédiques y voisinent avec les jeux, les devinettes, les histoires drôles, le tout présenté dans une mise en pages vivante et claire. Le thème choisi cette année donne un aperçu très varié des moyens de transport utilisés un peu partout de nos jours ; mais une large place a été réservée à l'histoire, à l'art, à la littérature, aux sports, à la technique et aux sciences naturelles. Ajoutons que le calendrier-agenda, de même que les pages à remplir, ont été réintégrés dans le corps du volume. Et n'oublions pas les concours, l'un des pôles d'attraction de cette vivante publication, que rien n'a jamais remplacé.

Le livre unique des petits.

Cours préparatoire par L. Dumas et M. Lorillou. Classiques Hachette, 1963.

Heureux âge que celui où toutes les notions à acquérir en une année peuvent tenir en un volume de 120 pages abondamment illustrées.

Les textes paraissent simples, vivants et bien gradués. Regrettons seulement la part infime laissée au calcul. Plutôt que de lui abandonner ces quelques bas de pages, il eût été préférable de l'éliminer de ce volume pour lui consacrer un ouvrage à part. *F. B.*

Mathématique actuelle 10

RELATION BINAIRE

10.1 — Comme convenu, Paul lève la main pour annoncer que son problème est résolu et sa solution rédigée.

Claude taquine Dominique, ce qui attire l'attention cette fois-ci non sur un élément de E , l'ensemble des élèves de la classe M, mais sur un couple (c, d) qui est élément de l'ensemble-produit $E \times E$, noté E^2 .

10.2 — Un **tableau à double entrée** permet de passer en revue les divers éléments de l'ensemble E^2 .

Pour simplifier, prenons $E = \{a, b, c, d\}$.

	a	b	c	d
a	(a,a)	(a,b)	(a,c)	(a,d)
b	(b,a)	(b,b)	(b,c)	(b,d)
c	(c,a)	(c,b)	(c,c)	(c,d)
d	(d,a)	(d,b)	(d,c)	(d,d)

10.3 — Posons quelques questions, au sujet de (x, y) :

- x taquine-t-il y ?
- x est-il frère de y ?
- x est-il plus jeune que y ?
- x n'est-il pas plus petit que y ?
- x est-il assis à la même table que y ?
- x et y ont-ils le même prénom ?
- x et y portent-ils tous deux une blouse « Salut les copains » ?

10.4 — Soit (h, g) un élément déterminé quelconque de E^2 c'est-à-dire un couple (ordonné) d'élèves de la classe M.

A son sujet, on peut répondre soit oui, soit non à chacune des questions précédentes, sauf à la première !

10.5 — Plus généralement, supposons une propriété p que l'on associe à tout élément de E^2 , et telle que deux cas seulement soient possibles :

- le couple (h, g) considéré possède p ;
- le couple (h, g) considéré ne possède pas p .

On dit alors que, par cette propriété p , on définit sur l'ensemble E une **relation binaire R**.

Si l'on note « $a R b$ », cela signifie que le couple (a, b) possède la propriété p .

Dans le cas contraire, on note parfois « $a R b$ faux ».

10.6 — Citons quelques ensembles E , et pour chacun d'eux une propriété p qui définit sur lui une relation binaire R .

- Ensemble des cartes d'un jeu, x est de la même couleur que y.
- Ensemble des cartes d'un jeu, u est de la même valeur que v.
- Ensemble des triangles du plan, x est semblable à y.
- Ensemble des polygones convexes plans, x est équivalent à y (aires égales).
- Ensemble des entiers naturels, x divise y.

10.7 — Toute relation binaire R établie sur un ensemble E détermine un sous-ensemble de l'ensemble-produit E^2 et réciproquement.

Voyons ce que cela signifie, à l'aide d'un exemple.

10.8 — Soit $E = \{3, 4, 12\}$. Construisons E^2

	3	4	12
3	(3 ; 3)	(3 ; 4)	(3 ; 12)
4	(4 ; 3)	(4 ; 4)	(4 ; 12)
12	(12 ; 3)	(12 ; 4)	(12 ; 12)

1. La propriété « x divise y » établit une relation binaire sur E , disons relation R .

On a	3 R 3	3 R 12
	4 R 4	4 R 12
		12 R 12

Pour chacun des 4 autres couples, la relation R n'est pas vérifiée.

Cette relation R établie sur l'ensemble E détermine, les sous-ensembles A et A' (complémentaires) de l'ensemble-produit E^2 :

$$A = \{(3 ; 3), (3 ; 12), (4 ; 4), (4 ; 12), (12 ; 12)\}$$

$$A' = \{(3 ; 4), (4 ; 3), (12 ; 3), (12 ; 4)\}.$$

2. Réciproquement, si l'on extrait de E^2 un sous-ensemble F , formé par exemple des éléments $(3 ; 3)$, $(4 ; 4)$ et $(12 ; 12)$ de la *diagonale principale*, on peut associer à F une relation binaire R' sur E .

En termes très généraux, la propriété p s'énonce : « les éléments x et y de E forment, pris dans cet ordre, un élément du sous-ensemble choisi F ».

En termes très particuliers, on dira : les composants x et y du couple sont égaux.

PROPRIÉTÉS

10.9 — Voici divers caractères importants qu'une relation binaire peut avoir ou non : réflexivité, symétrie, transitivité.

10.10 — Réflexivité d'une relation binaire R

* La relation binaire R est dite **réflexive** si $a R a$ quel que soit $a \in E$.

- $x = y$ (égalité, nombres ou figures) ;
- $x \Leftrightarrow y$ (équivalence logique) ;
- $x // y$ (parallélisme).

* La relation binaire est dite **irréflexive** si $a R a$ n'est possible pour **aucun** $a \in E$.

- x est père de y ;
- droite x perpendiculaire à droite y ;
- nombre x inférieur à nombre y .

* Certaines relations binaires ne sont ni réflexives, ni irréflexives :

x écoute parler y , dans un salon où l'on cause.

10.11 — Symétrie d'une relation binaire R

* La relation R est dite **symétrique** si chaque fois que l'on a $a R b$ on a aussi $b R a$ avec $a \in E$ et $b \in E$.

- si a épouse b , alors b épouse a .
- si $d // d'$, alors $d' // d$ (parallélisme).
- et la perpendicularité des droites ?

* La relation R est dite **antisymétrique** si pour aucun couple d'éléments distincts on ne peut avoir à la fois $a R b$ et $b R a$.

L'une au plus de ces notations est juste.

Prendre pour R un ensemble convenable :

- être antérieur à ;
- être multiple de ;
- la différence (a—b) est positive.

* Dans une famille où il y a filles et garçons, la relation « être frère de » n'est ni symétrique, ni antisymétrique.

10.12 — Transitivité d'une relation binaire R

* La relation R est dite **transitive** si chaque fois que l'on a $a R b$ et $b R c$, on a aussi $a R c$.

En précisant chaque fois l'ensemble E auquel on pense, relire la phrase précédente en y remplaçant la lettre R par les mots :

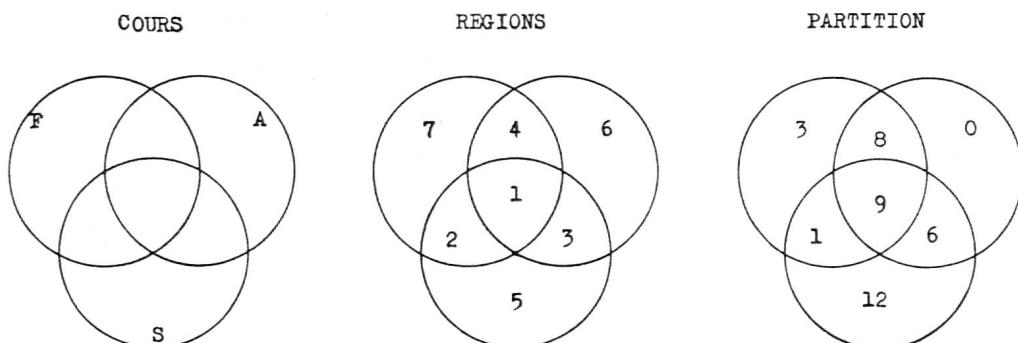


Fig. 1

1. est plus jeune que ;
2. est intérieur à ;
3. est parallèle à.

* La relation R est dite **intransitive** si chaque fois que l'on a $a R b$ et $b R c$, on ne peut pas avoir aussi $a R c$.

- a est fils de b, b est fils de c, ...
- dans le plan a est perpendiculaire à b, b est perpendiculaire à c, mais...

- * Ne sont ni transitives, ni intransitives les relations :
- de perpendicularité de droites dans l'espace ;
- « être sœur de » dans une famille où il y a filles et garçons.

10.13 — Etudier les caractères des relations impliquées par les questions du (10.3).

Vocabulaire de base allemand-français

par W. Uhlig, Ch. Chatelanat et J. B. Lang ; Payot-Lausanne (Coll. « Wir sprechen deutsch »), 13 X 21,7 cm, 128 pages, Fr. 5,80.

Les auteurs ont heureusement groupé les mots par centres d'intérêt : l'homme, l'Etat et la société, la pensée, la langue et l'expression, l'art et la science, la sensation et le sentiment, le corps, la santé, le vêtement, la nourriture, l'habitation, le commerce et l'industrie, les voyages et les transports, la nature, le monde, les qualités des choses, la volonté et l'action, être et devenir, agir, le temps, espace et mouvement, le nombre et la quantité.

Les mots grammaticaux sont classés d'après le sens. Ils complètent le vocabulaire du cours élémentaire

10.14 — SOLUTIONS

8.15 — Les apprentis suivent les cours F, A, S.

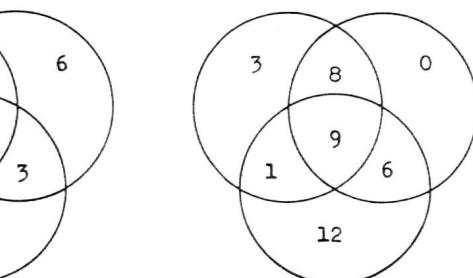
Trois cercles d'Euler se coupent 2 à 2. Ils déterminent 7 régions dont chacune est intérieure à l'un d'eux au moins. Nous les numérotions dans l'ordre d'arrivée des renseignements demandés. Il s'agit de trouver le nombre de points utiles dans chacune de ces 7 régions. (7.5).

Calculer en prenant les nombres donnés dans l'ordre inverse de leur énoncé : 9, 10, 15, ...

On obtient et inscrit successivement dans ces 7 régions : 9, 1, 6, 8, 12, 0 et 3.

Une partition de l'ensemble des 39 apprentis est précisée. On sait, par exemple, que 3 apprentis ne suivent que le cours de français.

PARTITION



N.B. — La partition obtenue ne compte que six classes et non pas sept ! (8.10 « non vides »).

Ces diagrammes sont très instructifs. Ils permettent d'étudier des exemples d'intersection, de réunion (avec plus de 2 ensembles) et des jeux d'inclusion.

Nous recommandons au lecteur d'y regarder de près ! Par exemple, la région 1 est l'intersection des ensembles F, A et S. C'est aussi l'intersection des ensembles que nous notons simplement 41 pour l'un et 317 pour l'autre.

9.6 — Deux pères et deux fils vont à la chasse.

Il s'agit d'un grand-père, de son fils et du fils de celui-ci. Soit dans cet ordre G, P et F.

Nous pouvons distinguer deux ensembles, celui des pères {G, P} et celui des fils {P, F}.

L'intersection de ces ensembles ne contient qu'un élément P.

L. Addor.

et ont pour but la compréhension et l'emploi aussi spontané que possible de la langue allemande. On a envisagé une liste complémentaire de mots fournissant matière à deux années du cours moyen. Avec raison, les auteurs insistent sur l'initiation à la lecture personnelle et sur l'intégration des mots nouveaux dans la phrase.

Chaque cas particulier est accompagné d'un exemple de proposition. L'accent tonique est indiqué par des caractères gras. Entre les chapitres sont intercalées huit pages blanches destinées aux notes personnelles. En fin d'ouvrage figurent un index des mots allemands et un index de vocables français.

Ce « Vocabulaire de base » extrêmement bien conçu et entièrement pensé pour l'élève est un magnifique outil de travail que nous recommandons. A. C.

A l'occasion du 24 janvier
Notes d'histoire vaudoise

Les Vaudois, Vaudoises et Leurs Excellences de Berne

Les Vaudois n'aiment pas qu'on leur rappelle le temps où leur pays était sujet de Berne. L'humiliation qu'ils en éprouvent sera bien atténuée à la lecture des documents que je vais soumettre à leur appréciation et qui portent tous sur les relations entre souverain et sujets. Ces documents sont peu connus, souvent pittoresques et amusants.

Constatons, tout d'abord, que les Vaudois ne furent pas sujets de Berne, mais de Leurs Excellences de Berne, ce qui est différent, car les Bernois eux-mêmes furent sujets de LL. EE. Comme nous, ils subirent l'autorité paternelle, mais tracassière parfois de ces messieurs de Berne.

C'est ainsi qu'en 1550 une ordonnance bernoise précisait que nul n'était autorisé à prêcher sans l'autorisation de LL. EE. La doctrine devait être exclusivement basée sur la bible et excluait les saints sacrements, la messe, etc.

Le même document contenait, pêle-mêle des articles pour la répression de l'inconduite, l'adultére, la paillardise et les jeux.

Voici quelques-uns des articles de cette ordonnance, sinon les plus importants du moins les plus pittoresques :

Blasphèmes. Touchant les blasphèmes, ordonnons que tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, prenant en vain le nom de Dieu en sa bouche, jurant par le corps sang et plaie, chair, et iceux soient entenus de tomber à terre et icelle baiser ... et si tels blasphémateurs donnent parole injurieuse et ne veulent baiser terre, iceux doivent être mis en prison, puis baiser terre et donner trente sols de bamp.

Danses. Danses sont scandaleuses ; à cette cause défendons sous le bamp de trois florins ; toutefois, trois honnêtes danses sur les jours de noces octroyons.

Gloutonnerie. Et à cause que gourmandise est très grand vice, avons ordonné que tous ceux qui mangieront et boiront plus qu'ils ne pourront retenir le vin et la viande, ains les rendront par la gorge, doivent bailer dix florins ; pareillement, ceux qui inviteront les autres à boire d'autant hors de mesure, qu'un chacun donne trente sols, les prédicants (sic) et officiers privés de leur ministère et office.

Vêtements. Concernant les vêtements, ordonnons que tous, hommes et femmes se doivent vêtir honnêtement, et un chacun selon son état et nommément que nul ni dorénavant doive faire habillement et principalement chausses découpées, sous le bamp de trente sols et perdition des chausses ; toutefois, celles qui seront par ci-devant faites, octroyons de les user.

On sait quelle était la mode de l'époque : les vêtements étaient souvent festonnés « déchiquetés » disent LL. EE. ; sur une doublure de couleur vive, le drap des vêtements fendu, s'ouvrait et se fermait.

LL. EE. ne pouvaient souffrir ni les « déchiquetés » ni les crevés ! En revanche, l'élégance vaudoise les aimait, et comme l'ordonnance les autorisait à user les vêtements faits avant la proclamation, ils usaient et abusaient.

LL. EE. voyant que les vêtements déchiquetés étaient inusables, revinrent à la charge, et à grand renfort d'épithètes condamnent la vanité vestimentaire des Vaudois.

Il semble qu'il vaut la peine de transcrire ici au

moins une partie de cette nouvelle ordonnance malgré la peine qu'elle donne à lire et à comprendre.

« L'Avoyer et Conseil de Berne, etc.,

» Avons considéré les superflues et non nécessaires coustanges que l'on a employé es habilemens, joyaux et ornemens de corps et le scandale orgueil et lascivité qui sortent d'iceux avec ce que plusieurs en sont tombés en grande pauvreté, et que convient à chacun chrétien aussi être raisonnable, équitable et honnête qu'il en cet endroit se porte selon son état et condition, en contemplation que tout ainsi que parole mœurs et gestes, paillards déshonnêtes orgueilleux et fiers, ainsi aussi les somptueux, coustables lascives étranges et non nécessaires habillements, sont vrais témoignages d'un cœur paillard, déshonnête et fier, inconstant et intempérant. A cette cause tous et un chacun, hommes et femmes, petits et grands, paternellement et très acertes admonestons et est aussi notre vouloir, d'user d'habilemens honnêtes, à son prochain non scandaleux, à son état et condition compétens et à la guise du pays conforme et principalement que personne ne fasse à faire ni porter vêtemens, soit robes, hoquetons, mantelaux, chausses, pourpoints ou autres vêtemens déchirés et coupés, sous peine de les perdre...

» Donné le 7 septembre 1550. »

La malice vaudoise aux prises avec la gravité de LL. EE.

Les Vaudois, il faut le croire, tenaient à leurs vêtements « déchiquetés » ils tournèrent malicieusement l'ordonnance ci-dessus en imitant les « crevés ». Les fentes dans l'étoffe étaient cousues mais ouvertes. L'effet était le même.

Nous apprenons le subterfuge par une nouvelle ordonnance de Berne dont je renonce à infliger la longueur et la lourdeur confuse à mes lecteurs.

J'en détache seulement ces lignes révélatrices :

« ... Ils ne se contentent pas de laisser accoutrer convenablement les chausses et pourpoints, ains iceux font découper, avec large d'une main ou plus de taffetas, et les font tellement recoudre que le taffetas ou autre matière de laquelle ils font broder les précédentes chausses et pourpoints, floque et redonte dehors si largement, qu'ils se montrent comme si tels habilemens (combien qu'ils soient cousus ensemble) étaient déchiquetés... »

Pourquoi les citadins vaudois tenaient-ils tellement au luxe de leurs toilettes ? Pour le comprendre, il faut se remémorer l'extraordinaire attraction que les villes lémaniques, Lausanne et Vevey en particulier, exerçaient sur les étrangers qui appréciaient la beauté du pays, la douceur du climat, le caractère enjoué et aimable des habitants, la culture de la bourgeoisie. Voltaire, enchanté de Lausanne et de la compréhension qu'il y a rencontrée, vante notre ville et dit « mon lac » en parlant du Léman. Pour Gibbon, Lausanne est une seconde patrie.

Les salons de Lausanne peuvent être qualifiés de littéraires, même si parfois quelque bas-bleu y apportait un peu de ridicule.

Ces salons de l'aristocratie étaient des cercles rigoureusement fermés qui s'ouvriraient difficilement même au bailli. Mais il y en avait d'autres dans lesquels le

le jeu faisait fureur. L'influence des étrangers y était parfois détestable. C'est cette vie mondaine qui entraînait le luxe des toilettes.

Berne, solennelle, pédante et peu ouverte aux civilités citadines ne pouvait admettre ce Lausanne international, petit Paris par la vie de l'esprit. Ses réactions se comprennent et ne furent pas toutes injustifiées. Il serait fastidieux de donner ici toutes les interdictions et limitations imaginées par LL. EE. Elles interdisaient tout ce qui pouvait orner une robe, limitaient les décolletés, arrêtaient la longueur des jupes et des manches, etc.

La vie de salon, avec ses hôtes étrangers, ne pouvait se concevoir sans toilettes, surtout pour les dames. Quel est le chroniqueur qui a raconté que les élégantes dissimulaient leurs toilettes sous une robe rigoureusement conforme aux ordonnances de LL. EE. Arrivée chez les hôtes, la chrysalide s'ouvrait et un beau papillon se présentait à l'admiration de tous les invités. Le fait est-il vrai ? Quoi qu'il en soit, LL. EE. semblent lui donner une confirmation par l'interdiction suivante :

« Par cette, il est expressément enjoint à toute femme ou fille, de quelle qualité ou condition qu'elle soit, de ne porter à la fois qu'une robe et une jupe, sous peine d'amende de cinq florins pour la première, dix pour la seconde et quinze pour la troisième fois. »

Cette défense doit avoir eu du succès, mais pas du tout celui qu'escomptaient leurs auteurs puisqu'il était inimaginable qu'un quelconque policier eût l'inconvenance ou l'audace de vouloir contrôler les dessous de ces dames.

Il y avait tout de même des interdictions qui se justifiaient ; celle-ci, par exemple, à laquelle les Yverdonnois ont sûrement applaudi !

C'est le bailli d'Yverdon qui parle :

« D'autant que mes très honorés et excellents seigneurs ont été avertis comme les femmes, sans avoir regard de leur état et sans considération du devoir et obéissance que une chacune en son endroit comme est entenue par la parole de Dieu, à son mari, s'assemblent au mois de mai avec grand tumulte et désordre à eux (sic) très mal séant, pour mouiller et baigner les hommes, lesquels au dit mois ont battu leur femme, s'attribuant acte de magistrat, chose intolérable ; à cet effet, les susdits mes très honorés seigneurs ont défendu et inhibé à toutes les femmes de ce présent bailliage de non plus entreprendre de baigner ni mouiller ainsi lesdits hommes en temps ni pour cause que ce soit, à peine de cinq florins de bamp sans aucune grâce.

» Donné au Château d'Yverdon, ce 18 février 1571. »

Comment juger les ordonnances somptuaires

Il ne faut pas juger les ordonnances seulement d'après les fragments que j'en ai donnés parce qu'ils montrent des prétentions excessives ou ridicules. De nombreux articles relatifs aux mauvaises mœurs, aux maladies vénériennes, aux femmes de mauvaise vie, au jeu, aux procès, au brigandage, etc. montrent la nécessité d'un redressement de la discipline morale. L'immoralité générale en ce début du XVI^e siècle appelait une réforme. Les moyens employés, amendes et prison, n'étaient pas les meilleurs ; autorités et pasteurs étaient trop guidés par un calvinisme autoritaire, rigoureux et étroit qui, de Genève, s'étendit à toute la Romandie réformée.

Plus efficace fut peut-être l'exemple de vie sérieuse, active et d'une religiosité sincère que donnèrent les milliers de Huguenots français réfugiés chez nous.

Paul Mottaz.

Centre d'information pédagogique SPJ

Nouveaux articles en vente :

1. Diapositives en couleurs.

Canton de Berne (série tirée du livre de géographie Rebetez, publiée avec l'autorisation de la Librairie de l'Etat).

Population, densité - Langues, religions - Industrie, agriculture - Tourisme, administration - Voies ferrées - Jura, aspect physique - Jura, localités et voies de communications - Seeland, aspect physique - Seeland, localités et voies de communications - Mittelland, aspect physique - Mittelland, localités et voies de communications - Plan de la ville de Berne - Emmental et Haute-Argovie, aspect physique - Emmental et Haute-Argovie, localités et voies de communications - Oberland, aspect physique - Oberland, localités et voies de communications.

Prix de la série de 16 vues, montées sous cartons Fr. 18.—.

Jura bernois (série tirée du livre de géographie Rebetez, publiée avec l'autorisation de la Librairie de l'Etat).

Jura bernois, aspect physique - Jura bernois, localités et voies de communications - Ajoie, aspect physique - Ajoie, localités et voies de communication - Franches-Montagnes, aspect physique - Franches-Montagnes, localités et voies de communications - Vallée de Tavannes, aspect physique - Vallée de Tavannes, localités et voies de communications - Moutier et environs, aspect physique - Moutier et environs, localités et voies de communications - Vallée de Delémont, aspect physique -

Vallée de Delémont, localités et voies de communications - Laufonnais, aspect physique - Laufonnais, localités et voies de communications - Vallon de Saint-Imier, aspect physique - Vallon de Saint-Imier, localités et voies de communications - Bienne et La Neuveville, aspect physique - Bienne et La Neuveville, localités et voies de communications.

Prix de la série de 18 vues, montées sous cartons, Fr. 20.—.

2. Boîtes à fiches (en bois), avec trois séparations mobiles, sans couvercle.

a) Grand modèle : encombrement L = 41,5 cm ; l = 34,5 cm ; h = 16 cm ; dimensions utiles : L = 37,5 cm ; l = 32,5 cm ; h = 15 cm ; formats des fiches A 3 debout, ou A 4 couché ; prix : Fr. 10,50 pièce.

b) Modèle moyen : encombrement L = 41,5 cm ; l = 26,5 cm ; h = 16 cm ; dimensions utiles L = 37,5 cm ; l = 24,5 cm ; h = 15 cm ; formats des fiches A 4 debout, ou A 5 couché ; prix : Fr. 9.— pièce.

c) Petit modèle : encombrement L = 41,5 cm ; l = 17,5 cm ; h = 16 cm ; dimensions utiles L = 37,5 cm ; l = 15,5 cm ; h = 15 cm ; formats des fiches A 5 debout, ou A 6 couché ; prix : Fr. 7,50 pièce.

Conditions de vente :

— livraison dans le plus bref délai ; frais d'expédition à la charge de l'acheteur ; prix net ; paiement au comptant par versement sur compte postal IVa 9393, Centre d'information pédagogique SPJ, Porrentruy ;

— commandes à adresser au Centre d'information pédagogique SPJ, Ecole normale des instituteurs, Porrentruy.

La lecture fouillée du mois

Elle se présente sous une forme différente de l'ordinaire, car certains examens approchent et il faut bien contrôler une fois ou l'autre le savoir de nos élèves, et aussi les entraîner un peu à la forme desdits examens... Il est souhaitable d'ailleurs qu'après ce premier travail, le maître profitant de cet effort, approfondisse l'étude de ce morceau, fasse sentir l'atmosphère que l'auteur a su créer, commente les images employées, les verbes bien choisis... Ceci fait, la porte est aussi ouverte pour maintes considérations esthétiques, sociologiques, philosophiques...



1. Le jour ne s'était pas levé. Une pénombre traînait sur les toits.
2. Il avait plu, neigé, plu de nouveau ; le vent avait chassé la pluie
3. et poussé les nuages : il ne restait rien, ni vent, ni pluie, ni
4. nuage, mais cette ombre où passait par instants une lueur vitreuse,
5. pareille à l'éclat d'un œil mort. Dans son épais raglan, les mains
6. au fond des poches, le Dr Balmont suivait la chaussée déserte et
7. contemplait le paysage de faubourg. Il allait le long d'une palissade,
8. sous de hauts pylônes électriques. Plus loin, au-dessus des bara-
9. ques, se levait une cheminée d'usine. Un cycliste passait, la cas-
10. quette sur l'oreille, l'eau jaillissant sous les roues. Une longue
11. file de maisons locatives présentaient au passant la honte de
12. leur dos nu, avec la colonne vertébrale des fenêtres de l'escalier.
13. Balmont enfonçait dans la boue, évitait les flaques, gagnait les
14. endroits secs en frappant du talon. Une femme venait à sa rencon-
15. tre, portant un lourd bidon.

Jacques Mercanton : « Le Soleil ni la Mort »
La Guilde du Livre, Lausanne.

A. Compréhension du texte. (Choisis ce qui convient.)

1. Il y a dans ce texte : 1, 2, 3, 4, 5, 6 personnages. (1 rép.).
2. La scène se passe : au cœur de la ville — à la campagne — dans le désert — dans un quartier extérieur de la ville — sur la plage. (1 rép.).
3. La scène se déroule : en juin — en août — en février. (1 rép.).
4. La rue est : peu fréquentée — grouillante — complètement déserte. (1 rép.).
5. La chaussée est : en pente — verglacée — sèche — mouillée. (1 rép.).
6. Le quartier est : accueillant — hostile — en fête — lugubre — joyeux. (2 rép.).
7. Les maisons locatives étaient : dispersées — groupées en épis — alignées en bordure de la route. (1 rép.).
8. Le quartier comptait : des baraqués — des hôtels — des maisons locatives — des villas — des palaces. (2 rép.).
9. Le vent souffle — il s'est apaisé — il chasse la pluie — il soulève des vagues. (1 rép.).
10. C'est un quartier habité : par des banquiers — par des gens du cirque — par des gens plutôt pauvres. (1 rép.).
11. Le personnage principal de la scène, c'est : le cycliste — la femme — le Dr Balmont. (1 rép.).
12. Le Dr Balmont est là : parce qu'il habite le quartier — parce qu'il est de passage — parce qu'il se rend à l'usine. (1 rép.).
13. Le jour ne s'était pas levé : parce qu'il est trois heures du matin — parce que le jour naissant luttait contre l'ombre de la nuit — parce que le ciel était couvert. (1 rép.).
14. Si la pénombre traîne sur les toits, la rue est encore plus sombre que le ciel — la rue est moins sombre que le ciel. (1 rép.).

15. Les maisons tournent le dos à la rue — elles regardent la rue. (1 rép.).

16. Les maisons présentent la honte de leur dos nu : parce que les façades que l'on voit n'ont pas de fenêtres — parce qu'elles n'ont pas de figure — parce qu'elles sont grises et laides. (2 rép.).

17. La colonne vertébrale des maisons se trouve : sur deux faces — quatre faces — une face — trois faces. (1 rép.).

18. La lueur (ligne 4) provient : des lumières des escaliers — du phare du vélo — de la cheminée de l'usine — d'une clarté pâle tombant du ciel. (1 rép.).

19. a) J'aimerais habiter ce quartier
Je n'aimerais pas habiter ce quartier

(1 réponse).

b) parce qu'il a grande allure — parce qu'il a beaucoup de maisons,

— parce que, dans la ville, il y a des cinémas — parce qu'il n'y a, semble-t-il, ni verdure, ni arbre — parce qu'il est triste — parce qu'il est peu habité.

(Choisis ce qui convient, en fonction de ta réponse « 19 a »).

20. Choisis le titre qui te semble le meilleur : Le faubourg à la fin de l'hiver — La promenade du Dr Balmont — Un quartier accueillant — Tristesse.

B. Vocabulaire :

1. (ligne 6) **Dr** signifie : directeur — docteur — dompteur — donateur. (1 rép.).
2. (ligne 1) **Une pénombre veut dire** : pleine ombre — demi-jour — demi-teinte — brume. (1 rép.).
3. (ligne 5) **Un raglan** est : une pèlerine — un manteau — un paletot — une ceinture. (1 rép.).
4. (ligne 7) **Une palissade** est : une façade — une clôture — une balustrade — une bourgade. (1 rép.).

5. (ligne 6) **Une chaussée** est : une digue — la partie bombée de la route — un chemin des champs. (1 rép.).
6. (ligne 7) **Un faubourg** est : un quartier extérieur de la ville — un bourg qui est faux, parce qu'il est en carton. (1 rép.).
7. (ligne 4) Une lueur **vitreuse** est une lueur qui a perdu son éclat — une lueur aveuglante — une lueur vue à travers une vitre. (1 rép.).
8. (ligne 8) **Un pylône** est une construction qui est en général : haute — basse — de bois — de métal — de béton. (2 rép.).

C. Grammaire :

1. Relève le complément de lieu de la ligne 1.
2. Relève le complément d'objet direct de la ligne 2.
3. Relève le sujet du verbe « passer », ligne 4.
4. Relève le complément d'objet indirect du verbe « présenter », ligne 11.
5. Quelle est la fonction de « levé », ligne 1. « vent », « pluie », ligne 3 ?
6. Relève un complément du nom de la ligne 12.
7. A quelle espèce de mot appartient « sur », ligne 1. ?
8. A quelle espèce de mot appartient « la », ligne 2. ?
9. A quelle espèce de mot appartient « épais », ligne 5. ?
10. A quelle espèce de mot appartient « et », ligne 3. ?
11. A quelle espèce de mot appartient « bidon », ligne 15. ?
12. Relève un complément de manière de la ligne 14.
13. A quelle espèce de mot appartient « cette », ligne 4. ?
14. A quelle espèce de mot appartient « sa », ligne 14. ?
15. A quelle espèce de mot appartient : « ni... rien », ligne 3. ?
16. A quel infinitif correspond le participe passé « plu », ligne 2. ?

D. Conjugaison :

1. Verbe aller, 3e p. s. du présent.
2. Verbe aller, impératif complet.
3. Verbe enfoncer, 3e p. p. du passé simple.
4. Verbe venir, le p. s. du futur simple.
5. Verbe suivre, 3e p. p. du passé composé.
6. Verbe se lever, 1e p. s. de l'imparfait.
7. Verbe jaillir, 3e p. s. du conditionnel présent.
8. Verbe aller, 1e p. p. du subjonctif présent.
9. A quel temps est le verbe « chasser », ligne 2. ?
10. Verbe présenter, 1e p. s. du passé antérieur.
11. Verbe traîner, 1e p. s. du conditionnel passé.
12. Justifie la terminaison de « poussé », ligne 3, en citant d'abord la règle complète.

Le texte et l'exercice A font l'objet d'un tirage à part que l'on peut obtenir au prix de 5 ct. l'exemplaire, chez Ch. Cornuz, instituteur, Le Chalet-à-Gobet s/Lausanne. Merci à tous ceux et celles qui ont envoyé des vœux très encourageants au groupe de lecture.

BIBLIOGRAPHIE

REDÉCOUVRIR LES MATHÉMATIQUES, par A. Wittenberg, sœur Ste Jeanne de France et F. Lemay. Editions Delachaux et Niestlé 1963. 91 pages.

Contrairement à ce que son titre pourrait laisser croire, cet ouvrage ne traite pas des mathématiques modernes telles que les a codifiées Bourbaki. Il se contente de proposer une méthode nouvelle d'enseigner les mathématiques traditionnelles, tant il est vrai que ce que l'on enseigne a souvent moins d'importance que la façon dont on l'enseigne.

Un exemple le fera mieux comprendre : pour l'étude des cas d'égalité des triangles, la plupart des professeurs font au tableau de brillantes démonstrations

qu'ils demandent à leurs élèves de répéter en vue du prochain travail écrit. Ici, au contraire, le maître demande la participation active des élèves : il leur propose de reproduire, sans calque, un triangle donné. La comparaison des moyens utilisés par les enfants doit leur permettre de découvrir eux-mêmes les cas d'égalité des triangles. C'est donc une méthode qui fait appel à l'initiative et à l'imagination des enfants. Elle est active et éducative au plus haut point. Le maître n'y est plus le distributeur d'une science fermée, il est le guide et le conseiller qui aide les élèves à redécouvrir les lois mathématiques.

Les expériences faites à l'Université de Toronto ont montré tout le profit que les enfants retirent de cette nouvelle méthode. Le livre contient d'autres exemples tirés de la géométrie ou de l'algèbre. Tous visent le même but : « Evoquer dans l'esprit de l'élève des situations ou des problèmes mathématiques authentiques, afin que cet esprit s'en empare, les explore en profondeur, et les illumine de significations aussi diverses que possible, les assimilant par le fait même ».

Nous sommes persuadé que le développement de l'esprit mathématique ne viendra pas de l'introduction dans les programmes de théories abstraites et compliquées mais d'une recherche de méthodes nouvelles d'enseignement. Souhaitons donc que nos professeurs prennent la peine de lire cet ouvrage et s'inspirent des exemples qu'il leur propose.

F. B.

Deux nouveaux petits atlas Payot

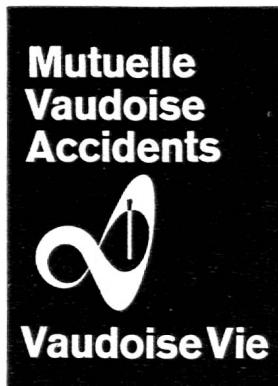
Lausanne : ARBRES (No 11) et ARBUSTES (No 45). Chaque volume de 64 pages, avec au total 24 photos et 44 planches en couleurs. Prix du volume : Fr. 5.50. L'étude de la nature est grandement facilitée aujourd'hui ; pour se documenter, le public dispose de nombreux ouvrages de vulgarisation attrayants. A cet égard, les petits Atlas Payot font figure de livres pilotes et jouissent d'une faveur méritée. La collection comprend à ce jour 45 numéros, pour la plupart consacrés aux sciences naturelles. Le numéro 11 « Arbres et arbustes » vient d'être remplacé par deux volumes dont la matière a été entièrement renouvelée et développée, de même que l'illustration. Dans le premier volume **Arbres** (No 11), sont rangées toutes les grandes essences forestières, conifères et feuillus, dans le second, **Arbustes** (No 45), celles qui présentent plus généralement le port arbustif.

L'arbre, élément de la beauté du paysage, est la parure de milieux divers : forêts et lisières, haies champêtres, bord des eaux, région alpine. Il a semblé intéressant à l'auteur d'évoquer tout d'abord ces milieux par des photographies commentées. Ces pages d'introduction sont complétées par des tableaux montrant les zones naturelles de la végétation en Europe et par une étude sur la structure du bois, mise en évidence à l'aide de microphotographies de troncs. Les planches en couleurs reproduisent au total 164 types d'arbres et d'arbustes avec leurs feuilles, leurs fleurs et leurs fruits, images d'une haute fidélité, permettant l'immédiate identification. Aux essences indigènes se mêlent quelques espèces ornementales ou appartenant à la flore méditerranéenne.

Devant la diversité des arbres et des arbustes, ne devons-nous pas bien souvent faire l'aveu de notre ignorance ? Combien de gens ne distinguent pas un frêne d'un sorbier, un aune d'un orme ! Avec ces deux petits livres en poche, le problème ne se posera plus ; chacun s'y retrouvera sans peine, la détermination devient un jeu et, croyez-le, un jeu captivant.

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krieg

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 LAUSANNE Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux:
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers



La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure: { Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à M. F. PETIT, RUE GOTTEZZA 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

La
Caisse cantonale vaudoise
d'assurance infantile
en cas de maladie

Siège: rue Caroline 11, Lausanne